

SYNDICAT NATIONAL DES CHIRURGIENS VASCULAIRES

Le 14 mars 2013

Cher(e) ami(e), cher(e) collègue,

A l'occasion de l'appel à cotisation 2013 voici le point sur la question du nouveau contrat d'accès aux soins.

L'assurance maladie va contacter dans les prochaines semaines l'ensemble des médecins de secteur II pour les pousser à adhérer au contrat d'accès aux soins car ce dernier ne pourra voir le jour que si 30 % des médecins éligibles y adhèrent, soit plus de 10 000 praticiens (sur les 30 000).

A l'exception de nos collègues bloqués en secteur I auxquels nous conseillons de faire une demande d'adhésion (un modèle de lettre de demande d'adhésion est disponible sur le site www.ucdf.net), nous invitons tous les collègues en secteur II libéraux ou hospitaliers avec un exercice privé à ne pas adhérer à ce nouveau contrat d'accès aux soins.

Y adhérer c'est perdre tout espace de liberté tarifaire puisque votre ratio moyen 2012 calculé par la CNAM bientôt disponible sur votre site ameli représentera une limite infranchissable contrôlée tous les trimestres.

Comment dans ces conditions compenser :

- L'augmentation de la CARMF, du RSI sans compter celle de vos cotisations URSSAF si une augmentation de la CSG est décidée.
- L'augmentation de la fiscalité
- L'augmentation de vos charges d'exploitation

A côté de ces éléments concernant toutes les spécialités chirurgicales d'autres sont plus spécifiques de notre spécialité :

- Le contrat d'accès aux soins promet une revalorisation tarifaire en 3 étapes pour certains actes en juillet 2013, mars 2014 et janvier 2015. Outre le fait que l'on puisse douter de la réalité de cette revalorisation en attente depuis 2004, **elle ne concerne pas les actes les plus fréquents de notre spécialité.**
- **Ce qui est par contre certain c'est la baisse, programmée pour juillet 2013, de 25% de la valeur du YYYY 300, acte très fréquent.**
- **Ce contrat propose aussi pour les actes réalisés en tarif opposable une revalorisation de 11,5% par l'application du modificateur K, mais cela ne concerne que les ADC (actes de chirurgie) et aucunement les ATM (actes techniques médicaux) et les consultations. Donc en pratique rien pour l'endovasculaire .**

Certes une prise en charge des cotisations sociales façon secteur I est prévue pour la partie en tarif opposable de l'activité mais le compte n'y est pas.

- **A cela il faudrait encore ajouter que la situation du dossier de la radiofréquence toujours dans les limbes ne permet pas d'espérer dans un délai rapide l'obtention d'un tarif et d'une prise en charge de la sonde rendant bien difficile sa pratique en dehors du secteur II.**

L'UCDF a déposé un recours en annulation de l'avenant 8 en Conseil d'Etat. Sa cellule juridique est à votre écoute pour tous problèmes ou contentieux que vous pourriez rencontrer dans les prochains mois du fait de cet avenant

Le syndicat a besoin de votre cotisation. Merci si vous ne l'avez pas encore fait d'adresser votre cotisation 2013 au SNCV. Montant 100 € (Dr J.F. GARBE, clinique Esquirol, Saint-Hilaire BP 19, 47002 AGEN).

Vous trouverez en document joint le formulaire à joindre à votre règlement.

Confraternellement.

Jacques PINSOLLE

Président

Marc RICHER DE FORGES

Secrétaire National